



**Politique d'utilisation des médias sociaux
au sein de la
Fédération de l'industrie manufacturière – CSN**

Octobre 2016

Table des matières

1. Cadre administratif.....	5
2. Objectifs.....	5
3. Principes et orientations.....	5
4. Modalités d'accès et services offerts	6
5. Modalités d'utilisation.....	6
6. Information.....	7
7. Responsabilité.....	7
8. Application de la politique.....	7
9. Mise à jour	7
10. Entrée en vigueur	7

1. Cadre administratif

La *Politique d'utilisation des médias sociaux au sein de la Fédération de l'industrie manufacturière (CSN)* s'inscrit dans la mission de diffusion de la fédération qui peut notamment :

- a. Rendre disponibles par la consultation les informations et les événements de la Fédération de l'industrie manufacturière (CSN).
- b. Offrir une plateforme de discussion avec les membres et permettre les échanges entre les dirigeants et les membres des syndicats.
- c. Offrir de l'information et des outils aux syndicats.

2. Objectifs

La *Politique d'utilisation des médias sociaux au sein de la Fédération de l'industrie manufacturière (CSN)* vise les objectifs suivants :

- établir les principes régissant l'utilisation des médias sociaux par les administrateurs et les usagers;
- présenter les modalités d'accès aux médias sociaux et à leur application;
- guider les salariés et les élus et définir ses responsabilités envers les différentes clientèles qui utilisent les médias sociaux régis par la Fédération de l'industrie manufacturière (CSN).

3. Principes et orientations

Conformément à sa mission, la Fédération de l'industrie manufacturière (CSN) rend accessibles ses médias sociaux (site internet, Facebook, etc.) au plus grand public possible.

Les utilisateurs des médias sociaux doivent être conscients qu'ils ne sont pas un médium sécuritaire et que de tierces parties peuvent y obtenir de l'information sur les activités d'autres usagers.

Pour ces raisons, la Fédération de l'industrie manufacturière (CSN) n'est pas responsable de la sécurité ni de la confidentialité et ne se porte pas garante de la valeur ni de la qualité de l'information trouvée sur les médias sociaux.

La responsabilité finale de l'utilisation des médias sociaux appartient à l'utilisateur qui interagit sur les médias sociaux de la Fédération de l'industrie manufacturière (CSN).

Par divers moyens, la Fédération de l'industrie manufacturière (CSN) informe les usagers afin de leur permettre d'utiliser les médias sociaux selon leurs besoins et d'une manière sécuritaire ou encore afin de les guider dans l'utilisation de ces derniers.

4. Modalités d'accès et services offerts

L'accès aux médias sociaux de la Fédération de l'industrie manufacturière (CSN) est ouvert au public. Il n'est pas nécessaire d'être membre en règle ou actif pour participer à la vie des médias sociaux. L'accès à ses médias sociaux est gratuit.

5. Modalités d'utilisation

La Fédération de l'industrie manufacturière (CSN) rend ses médias sociaux accessibles et à la disposition des usagers pour répondre à leurs besoins d'information, d'éducation, de recherche, de culture et de loisir.

Les opinions divergentes et les débats constructifs sont les bienvenus dans les discussions et les commentaires. Toutefois, la Fédération de l'industrie manufacturière (CSN) se réserve le droit de modifier, de refuser ou de supprimer des commentaires qui contiennent, entre autres :

- des propos racistes, haineux, sexistes, homophobes, grossiers, violents, à caractère sexuel ou diffamatoires;
- des messages offensants pour une personne ou un organisme, irrespectueux ou méprisants;
- des messages qui violent la vie privée d'une personne ou d'un membre;
- des messages ou photographies qui enfreignent les droits d'auteur;
- des messages à des fins publicitaires;
- des messages rédigés dans une langue autre que le français, l'anglais ou l'espagnol;
- des messages incompréhensibles ou non pertinents;
- des messages qui ne contribuent pas au déroulement normal de la discussion.

Tout usager qui ne respecte pas les lignes directrices peut être exclu de façon temporaire ou permanente des espaces de discussion sur ces voies de communication. Par ailleurs, l'utilisation des majuscules dans un message est considérée comme un cri. Un

commentaire sera tout aussi valable et plus agréable à lire s'il est écrit en minuscules.

Tout ajout de photographies est accepté sur les médias sociaux, mais doit être mis en tout respect de l'auteur des photographies. Il est donc nécessaire d'inscrire et de respecter le droit d'auteur.

6. Information

La Fédération de l'industrie manufacturière (CSN) met à la disposition de ses membres une documentation, dont cette politique, qui permet à ceux-ci de s'informer quant à l'utilisation des médias sociaux.

7. Responsabilité

Chaque usager est responsable de son utilisation des médias sociaux. Les utilisateurs de ces derniers participent à leur propre risque et assument l'entière responsabilité de leurs propos, leur identification et l'information qu'ils affichent. L'inclusion de liens externes ne constitue pas un endossement, une commandite, une association ou affiliation de la Fédération de l'industrie manufacturière (CSN) avec un site relié.

8. Application de la politique

L'application de la présente politique relève du comité exécutif de la Fédération de l'industrie manufacturière (CSN).

9. Mise à jour

La mise à jour de la présente politique relève du comité exécutif de la Fédération de l'industrie manufacturière (CSN).

10. Entrée en vigueur

La *Politique d'utilisation des médias sociaux au sein de la Fédération de l'industrie manufacturière (CSN)* entre en vigueur le jour de son approbation par le comité exécutif de la Fédération de l'industrie manufacturière (CSN).